

Conditions générales du camping de la Pélonie.

Conditions pour la location d'un mobil home :

La réservation ne devient définitive qu'après :

1. La réception du formulaire de réservation signé,
2. La réception des arrhes: **25% du montant total du séjour + 10 € de frais de dossier + assurance annulation** (facultatif), **en locatif**.
3. La confirmation du séjour par le camping de la Pélonie.

- Durant les mois de juillet et août les locations se font par **semaine entière et du samedi au samedi**.
- La location est disponible le jour **de l'arrivée à partir de 15h00 et doit être libérée le jour du départ avant 10h00**.

Attention : pour des raisons de sécurité et d'assurance, le nombre de personnes ne doit pas excéder celui précisé dans le type d'hébergement loué :

Un supplément de 5€ par nuit et par personne supplémentaire sera demandé pour les mobil-homes :

FLORALIS, CHARMES, IRIS, à partir de la 5^{ème} et 6^{ème} personne. // LILAS à partir de la 7^{ème} et 8^{ème} personne.

Après accord du camping et selon certaines conditions.

Toute modification du nombre ou de l'identité des personnes initialement prévues devra être signalée avant votre arrivée.

Règlement du séjour : Tous les séjours doivent **être soldés 30 jours avant la date d'arrivée prévue, sans relance**.

En l'absence de règlement du solde dans le délai, la location sera considérée comme annulée d'office et les arrhes précédemment versés resteront acquis par le camping de la Pélonie.

- Si la réservation se fait moins de 30 jours avant la date du début du séjour, l'intégralité du montant de la location devra être réglée à la réservation.
- Aucun remboursement ne sera accordé en cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé.

Un dépôt de garantie vous sera demandé le jour de votre arrivée de 250 € garantissant la perte, la casse, la dégradation du matériel et 50€ pour le ménage, 20€ pour le badge barrière.

Le nettoyage final du locatif est à la charge du client. Un forfait de ménage de 50€ pourra être facturé si celui-ci n'a pas été correctement effectué. **Pour tout départ hors des heures d'ouverture de la réception le forfait ménage est obligatoire.**

Réception ouverte de 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 20h00.

Le forfait nettoyage 50 € peut être demandé le jour de votre arrivée si vous ne souhaitez pas faire le ménage à votre départ.

Conditions pour les emplacements camping :

La réservation ne devient définitive qu'après :

1. La réception du formulaire de réservation signé,
2. La réception des arrhes: **50 € montant fixe, + 10 € de frais de dossier + assurance annulation** (facultatif), **en emplacement camping**.
3. La confirmation du séjour par le camping de la Pélonie.

L'emplacement est disponible le jour de l'arrivée **à partir de 14h00 et doit être libéré le jour de votre départ avant 12h00**. Toute libération de l'emplacement après 12h entraîne la facturation d'une nuitée supplémentaire.

Règlement du séjour : **La somme restante est à régler le jour de votre arrivée au camping et dans son intégralité suivant les dates de réservation mentionnées sur le contrat.**

Aucun remboursement ne sera consenti en cas d'arrivée tardive ou de départ anticipé.

La direction se réserve le droit de relouer l'emplacement.

Si vous désirez prolonger votre séjour (en fonction des disponibilités), les jours supplémentaires seront réglés au terme du jour initialement prévu.

Le nombre de personnes ne doit pas excéder celui précisé, maxi 6 personnes par emplacement.

Annulation et Assurance annulation-interruption : L'assurance annulation est facultative.

Nous vous recommandons fortement de souscrire à l'assurance pour bénéficier du remboursement des frais de séjour (selon les Conditions Générales de l'Assurance). **En cas d'annulation ou d'interruption de séjour, la responsabilité du camping ne saurait être engagée. De ce fait, cela ne donnera lieu à aucun remboursement de la part du camping.** La prime d'assurance doit être payée intégralement à la réservation du séjour et est non remboursable **21€ par semaine de location - mobil home et 12€ par semaine en emplacement camping.**

•L'assurance annulation et interruption rembourse l'intégralité des sommes versées avant l'arrivée du séjour et le montant du séjour non utilisé au prorata temporis en cas de retour prématuré. (Hors frais de dossier et taxes de séjour).

•En cas de sinistre, vous devez aviser la compagnie **sous 5 jours**.

•Les conditions générales d'annulation complètes sont disponibles sur simple demande ou consultables en ligne sur <http://www.campez-couvert.com> Pour qu'une annulation soit prise en compte, elle doit être formulée par lettre recommandée.

Animaux : Le carnet de vaccination est obligatoire. Il doit être à jour. Les chiens doivent être tenus en laisse. Les animaux ne doivent en aucun cas rester seuls au camping. Un supplément de 3€ par nuitée et par animal vous sera demandé. **Les chiens de catégorie 1 et 2 sont interdits sur le camping. EXCEPTION : ANNIMAUX INTERDITS dans les mobil homes ORLEANAIS, ACACIA, CHENE**

Véhicule : Un véhicule par locatif ou emplacement camping. Un supplément de 4€ par véhicule supplémentaire vous sera demandé.

Les visiteurs : sont autorisés sous la responsabilité de leur hôte, après avoir signalé leur présence à l'accueil et s'être acquitté si nécessaire de la redevance de 3€.

Le client s'engage à se conformer aux dispositions du règlement intérieur du camping : La circulation de véhicules à moteur est limitée à 10km/h et est interdite dans le camping entre 23h00 et 7h00.

A partir de 23h00, il est obligatoire de respecter le droit au repos de son voisin.

Assurance : Le camping de la Pélonie décline toute responsabilité en cas de dégâts dus aux chutes de branches, tempêtes ou vol. **Il appartient au locataire de souscrire une assurance en matière de responsabilité civile**, dommage. Le camping ne serait être responsable des suites d'événements extérieurs, qui auraient pour conséquences de réduire voir d'annuler votre séjour.

Médiation des litiges de la consommation

Conformément aux dispositions de l'article L 1612-1 du Code de la consommation concernant « le processus de médiation des litiges de la consommation », le client a le droit de recourir gratuitement au service de médiation proposé par la SARL DE LA BOURGIE « camping de la Pélonie », en vue de la résolution amiable d'un litige qui l'opposerait à l'exploitant du terrain.

Le médiateur « droit de la consommation » ainsi proposé est **MEDICYS**.

Ce dispositif de médiation peut être joint par :- voie électronique : www.medicys.fr. - par email : contact@medicys.fr par voie postale : MEDICYS- Centre de médiation et règlement amiable des huissiers de justice- 73, Boulevard de Clichy, 75009 – Paris » ou par téléphone : 0149701593